

Production et distribution de films et émissions de télévision

Au Canada, l'industrie du long métrage est, dans une large mesure, contrôlée par des entreprises de propriété américaine qui viennent au pays pour tourner des films, sans pour autant y installer des bureaux permanents. Le secteur canadien de la production comprend 724 petites entreprises dont le chiffre d'affaires atteint environ 700 millions de dollars.

Pour sa part, le secteur de la distribution est fortement dominé par quelques entreprises étrangères. En effet, les spectateurs canadiens voient très peu de films canadiens distribués en exclusivité par de petites entreprises canadiennes. Les films à l'affiche dans les salles de cinéma sont des productions étrangères dans 95 à 96 p. 100 des cas et les entreprises étrangères touchent 86 p. 100 des revenus de distribution des films canadiens. Alors qu'au Canada l'aspect culturel de ce secteur prévaut, aux États-Unis, il est surtout considéré comme une industrie commerciale. Des discussions sont en cours avec l'industrie canadienne du cinéma afin de modifier la législation sur la distribution et la reconnaissance du Canada à titre de marché distinct de celui des États-Unis. Toutefois, les entreprises de propriété canadienne commencent à contrôler davantage la distribution des longs métrages et à s'imposer sur les marchés de la diffusion et de la distribution hors des salles de cinéma.

Enregistrement sonore

Au Canada, le secteur de la production d'enregistrements sonores est dominé par six multinationales qui contrôlent près de 89 p. 100 du marché. Environ 200 petites entreprises canadiennes se partagent les 11 p. 100 restants. Les exportations de l'industrie de la musique représentent environ 250 millions de dollars par année.

En plus d'un marché intérieur limité contrôlé par les multinationales, ce secteur doit aussi faire face à l'importante question des droits d'auteur,

comme les droits résultant du voisinage et les copies privées, la fragilité financière et l'insuffisance des ressources consacrées à la commercialisation ainsi que l'accès limité aux réseaux de distribution, notamment au Canada anglais.

Les conditions imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sur le contenu canadien et le contenu en langue française de la musique diffusée sur les ondes canadiennes ont élargi l'accès des enregistrements sonores canadiens au marché intérieur. Cependant, pour accroître son auditoire et ses revenus, ce secteur doit miser sur la commercialisation de ces produits sur le marché mondial.

Édition

Le secteur de l'édition, comme tous les autres secteurs culturels, doit affronter la concurrence des grandes multinationales sur un marché canadien relativement restreint. En 1990, les revenus des maisons de propriété étrangère en activité au Canada étaient de 1,2 milliard de dollars, soit 50 p. 100 des revenus intérieurs; avec les exportations, ils atteignaient 1,4 milliard, soit 40 p. 100 de l'ensemble des revenus.

Le Canada, reconnaissant que l'importance du secteur de l'édition va au delà des avantages économiques directs, a adopté des textes législatifs visant à assurer sa viabilité. En 1985, le gouvernement imposait une politique sur l'investissement étranger dans le marché du livre, exigeant la création d'entreprises en participation avec contrôle majoritaire canadien sur les nouveaux investissements et la remise du contrôle à des Canadiens dans les cas d'acquisitions directes ou indirectes. Cette politique a été révisée en 1992 et un nouveau programme d'aide au développement industriel visant les maisons d'édition à 75 p. 100 canadiennes a été proposé, mettant les éditeurs canadiens en meilleure position pour prendre le contrôle du marché intérieur. La publication de périodiques vise essentiellement le marché intérieur.